

Référentiel d'activité et de compétences : Vidange des installations d'Assainissement Non Collectif

Finalité

Vidanger une installation d'assainissement non collectif dans le respect de la réglementation en vigueur et des règles de l'art, afin de garantir son bon fonctionnement dans la durée.

Définition des activités

La vidange est une activité réglementée (agrément préfectoral) consistant à pomper un volume de boues et flottants lorsque cela est nécessaire, conformément à la norme NF P16-008 concernant l'entretien des installations d'ANC.

Activités

- Vérification des installations
- Vidange de cuve, curage et débouchage de tuyaux
- Evacuation et dépotage des boues
- Entretien et maintenance du camion de vidange

Détail des missions

- Communiquer avec le client afin de repérer les différents éléments de l'installation et réaliser un diagnostic visuel rapide des éléments
- Réaliser les opérations de vidange, curage et débouchage selon la réglementation et les règles de l'art
- Formaliser les opérations en établissant un certificat de vidange et les consigner dans le cahier de vie de l'installation
- Evacuer et dépoter les boues dans un site adapté
- Assurer la gestion technique du camion de vidange en appliquant les mesures d'entretien du système de pompage et de la cuve et en renouvelant régulièrement les pièces sensibles du système de pompage

Compétences requises

Connaissances

- Connaître les rôles et responsabilités des acteurs de l'ANC (maître d'ouvrage, concepteur, SPANC, installateur, société de maintenance...)
- Connaître les prescriptions réglementaires et normatives générales régissant la vidange des installations d'assainissement non collectif
- Connaître le fonctionnement général des filières traditionnelles et des filières agréées en assainissement non collectif
- Connaître le rôle, le fonctionnement et les opérations d'entretien des divers éléments constituant une filière d'ANC
- Connaître les risques sanitaires liés à l'activité et les comportements et équipements qui permettent de s'en prémunir

Savoir-faire techniques et relationnels :

- Formation pour l'utilisation des véhicules et notamment de la haute pression
- Conseiller le client et communiquer avec sa direction

Qualités et aptitudes :

- Respecter les règles d'hygiène et sécurité
- Respecter les engagements contractuels

Matériel requis

- Equipements de protection individuelle
- Accessoires hygiène et sécurité
- Boîte à outils
- Matériel nécessaire à l'établissement du certificat de vidange
- Camion de vidange

Autres

- Cette activité nécessite d'être assuré en responsabilité civile professionnelle mentionnant l'activité de vidange d'installations d'assainissement non collectif.